



AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1117-8-14

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville, lors de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2014, a adopté le Règlement numéro **1117-8-14** intitulé « *Règlement modifiant de nouveau le règlement numéro 1117-08 intitulé « Règlement harmonisé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville de Marieville* » ».

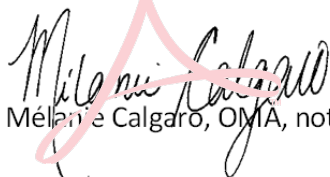
Ce règlement a pour objet de modifier ledit règlement afin de:

- modifier l'interdiction de stationnement sur la rue Ouellette, côté ouest, entre les rues Chambly et Verreault;
- ajouter une interdiction de stationnement, sur la rue Desjardins, entre la rue du Docteur-Primeau et le boulevard Ivanier, du côté ouest, du 15 novembre au 15 avril;
- confirmer trois (3) places de stationnement pour les utilisateurs de la bibliothèque sur la rue du Pont, côté sud, face à la bibliothèque;
- modifier l'interdiction de stationnement face au 2363, rue du Docteur-Primeau;
- ajouter des endroits de débarcadères pour les utilisateurs de transport en commun sur le boulevard Ivanier, à l'intersection de la rue Claude-De Ramezay et sur la rue des Roseaux à l'intersection du boulevard Ivanier afin de sécuriser le débarquement et l'embarquement des passagers; et
- ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire sur la rue Saint-Charles, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue Théberge.

Ledit règlement est actuellement déposé aux archives de la Ville de Marieville, à l'Hôtel de ville situé au 682 de la rue Saint-Charles, où tout intéressé peut en prendre connaissance du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Marieville, le deux avril deux mille quatorze (2 avril 2014).

La greffière adjointe,


Mélanie Calgario, OMA, notaire

Avis public 14-14